

Comité ZIP Saguenay-Charlevoix

63, rue Ambroise-Fafard, local 1115

Baie-Saint-Paul, Québec

G3Z 2J7

www.zipsaguenaycharlevoix.ca

Rapport des travaux terrains concernant les plantes exotiques envahissantes effectués par le Comité ZIP Saguenay- Charlevoix du 3 au 12 novembre 2020

Présenté au
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques



© Comité ZIPSC

Novembre 2020



Méthodologie

La méthodologie pour ce projet a été basée sur le temps dont l'équipe disposait, mais surtout sur la période de l'année durant laquelle l'inventaire a été réalisé, soit entre le 3 et 12 novembre 2020. Le projet a suivi plusieurs recommandations énoncées (notamment aux pages 8 et 9) dans le document intitulé *Plan d'action pour réduire la propagation des espèces exotiques envahissantes dans le corridor fluvial de la région de Charlevoix*¹.

Le recensement s'est fait à la marche pour les secteurs de Saint-Joseph-de-la-Rive, Baie-Saint-Paul et Cap-aux-Oies. Par la suite, pour la MRC de Charlevoix-Est, la plupart ont aussi été inspectés à la marche, alors que pour certaines routes secondaires, il a été possible de faire un balayage visuel à bord d'une voiture roulant à basse vitesse avec un conducteur et un passager. L'accent a été mis sur certaines plantes que l'équipe était en mesure d'identifier rapidement, considérant qu'il n'y avait pas de fleurs colorées ou de feuilles vertes et que les tiges étaient séchées et jaunies. Les trois espèces principalement visées étaient : le roseau commun (*Phragmites australis*), la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), ainsi que l'impatiante glanduleuse (*Impatiens glandulifera*). La dernière s'est avérée très difficile à identifier à cette période de l'année et il était impossible d'affirmer avec certitude sa présence. Par contre, pour le roseau commun et la renouée du Japon, les deux plantes ressortaient facilement du lot et étaient faciles à identifier. Tous les secteurs recensés se trouvent dans le shapefile *secteurs_recenses*.

Pour chaque identification, au moins une photo a été prise et fut renommée selon le numéro du point GPS (*recensement_pts*) qui lui est associé. De plus certaines talles faisant l'objet d'un suivi pluriannuel ont été délimitées à l'aide d'un GPS Garmin afin de suivre leur progression (*line_stjo* et *line_bsp*). La superficie des nouvelles observations a été estimée à vue et inscrite dans la table attributaire de chaque point

¹ BÉLANGER, Joanie (2017) *Plan d'action pour réduire la propagation des espèces exotiques envahissantes dans le corridor fluvial de la région de Charlevoix. Rapport présenté au Comité ZIP Saguenay-Charlevoix par le Bureau d'écologie appliquée*, 39 pp.

GPS. Les observations dites « certaines » ont toutes été signalées dans *Sentinelle*, l'outil de détection des espèces exotiques envahissantes d'Environnement et Lutte contre les changements climatiques Québec se trouvant à l'adresse suivante : <https://www.pub.enviroweb.gouv.qc.ca/scc/#no-back-button>

Choix des secteurs

Comme le territoire et le littoral de Charlevoix couvrent une très grande superficie, il a tout d'abord fallu cibler des secteurs prioritaires pour le recensement. Les travaux des dernières années, ainsi que le document énoncé précédemment ont servi à orienter les recherches.

Le premier secteur visité fut le marais à l'ouest du quai pour le traversier de Saint-Joseph-de-la-Rive (Les Éboulements). Ce secteur a été étudié par le Comité ZIPSC en 2019 et certaines plantes exotiques envahissantes avaient alors été observées. De plus, deux talles de roseau commun (*Phragmites australis*) avaient été délimitées lors de l'été 2018 et 2019. Il était donc possible d'effectuer un suivi un peu plus serré à cet endroit.

Selon Bélanger (2017), les deux secteurs des baies de Baie-Saint-Paul et Cap-aux-Oies n'étaient présentement pas, ou que très peu envahies, mais nécessitaient une attention particulière afin qu'il soit possible d'agir dans le cas d'une invasion. Une nouvelle visite a été réalisée pour chaque secteur.

En dehors de ces trois secteurs préétablis, il s'agissait principalement d'explorer le plus possible le territoire de la MRC de Charlevoix-Est. Ce secteur n'a, à notre connaissance, que très peu été recensé et nous ne possédons pas d'information au sujet des plantes exotiques envahissantes de ce territoire.

Résultats et recommandations

Entre le 3 et 12 novembre 2020, l'équipe du Comité ZIP Saguenay-Charlevoix a ratissé plus de 200 ha de terrain, situé dans la zone littorale de l'estuaire moyen du Saint-

Laurent. Les résultats obtenus suivent selon la localisation. Voici les différents constats et quelques recommandations pour chacun des sites visités.

Baie Saint-Paul

Les berges entourant la baie de la rivière du Gouffre ont été parcourues le 5 et 6 novembre 2020. Tous les secteurs ont été parcourus à la marche.

Tout d'abord, la périphérie du marais se situant près du boisé du quai (en bas à gauche sur la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) n'a pas révélé de présence confirmée. À la limite de la plage, il semblait y avoir quelques tiges de roseau commun, mais les tiges étaient de petite taille et ne possédaient aucune panicule, ce qui ne permet pas de confirmer l'espèce. Il sera important d'effectuer un suivi l'été prochain afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas de jeunes individus en développement. Il se peut qu'il s'agisse d'une autre graminée indigène et non problématique. L'état de la plante selon le temps de l'année ne permettait pas d'identifier la plante avec certitude.

À l'est de la rivière du Gouffre, une petite colonie de roseaux communs a été observée en bordure de la voie ferrée. Cette colonie pourrait sans doute être éradiquée moyennant une intervention rapide avant qu'elle ne grossisse trop. Il s'agit cependant d'un terrain appartenant à Réseau Charlevoix, qui opère le train touristique. Il faudrait ainsi vérifier avec eux s'ils souhaitent éradiquer la plante de leur terrain.

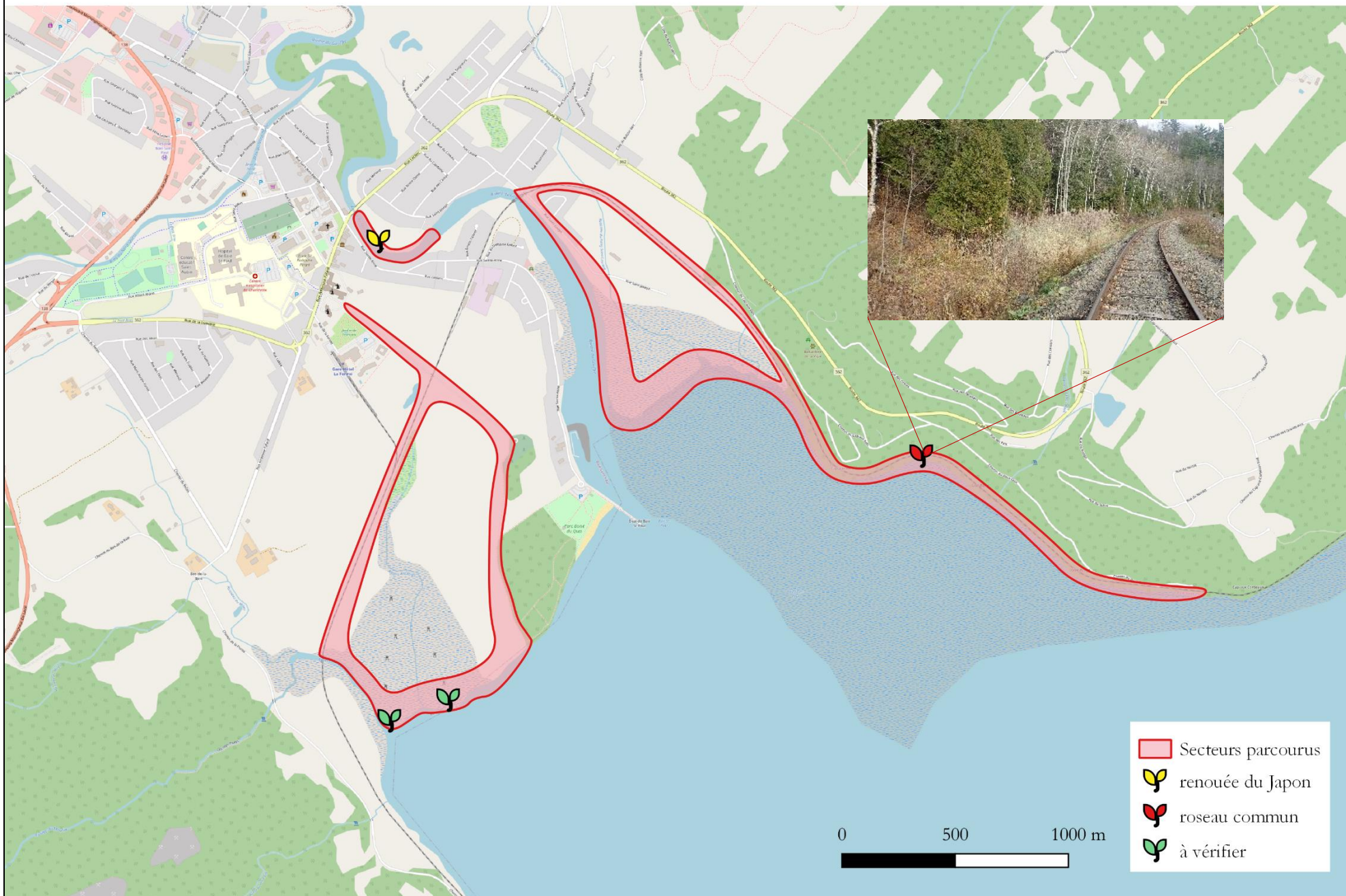
Un peu plus au nord, se trouve en bordure de la rivière du Gouffre, dans la partie plus urbaine et à proximité du pont de la route 362, une colonie de renoué du Japon. Dans le secteur où elle est présente, soit du côté est, elle semble avoir largement envahi la zone de la berge, mais s'arrête à l'endroit où un chemin piétonnier est tracé. De l'autre côté de la rivière, l'enrochement de protection et de stabilisation des berges semble empêcher son installation. Il serait important que la municipalité tente d'éliminer la renouée à cet endroit, afin d'éviter sa propagation par les graines qui pourraient se retrouver dans l'eau de la rivière et favoriser la création de nouvelles tiges en aval. Il a aussi été démontré que le système racinaire de la renouée du Japon est peu efficace pour lutter contre l'érosion. En effet, elle accélère souvent l'érosion dans les cours

d'eau du Québec au printemps lorsque combiné avec l'effet de la glace.² La superficie à éradiquer est de 375 m², ce qui ne représente pas une si lourde tâche. Cependant, il faudra végétaliser les berges afin de retenir le plus possible les sédiments de la rivière, sans quoi, les crues printanières pourraient bien tout arracher. Le gros problème est que cette portion de terrain n'appartient pas à la ville, mais est détenue par les propriétaires des maisons à proximité. Il faudrait qu'il y ait un travail de concertation entre les propriétaires et la ville. Un muret a déjà été érigé à cet endroit dans le passé par la ville afin de protéger les terrains et habitations des effets du niveau d'eau de la rivière.

Le document de Bélanger (2017) faisait également état d'une colonie d'impatiens glanduleuses. Celle-ci n'a pas été trouvée. Il se peut cependant que le temps de l'année n'ait pas permis son identification. Il faudrait retourner faire un inventaire à l'été 2021 pour confirmer son absence.

² MATTE, Rébecca (2020) *Crues, dissémination et impact de la renouée du Japon en milieux riverains*. Mémoire de maîtrise, Université Laval.

Zones recensées pour la ville de Baie-Saint-Paul, novembre 2020



-  Secteurs parcourus
-  renouée du Japon
-  roseau commun
-  à vérifier

Carte 1

Les Éboulements (Saint-Joseph-de-la-Rive)

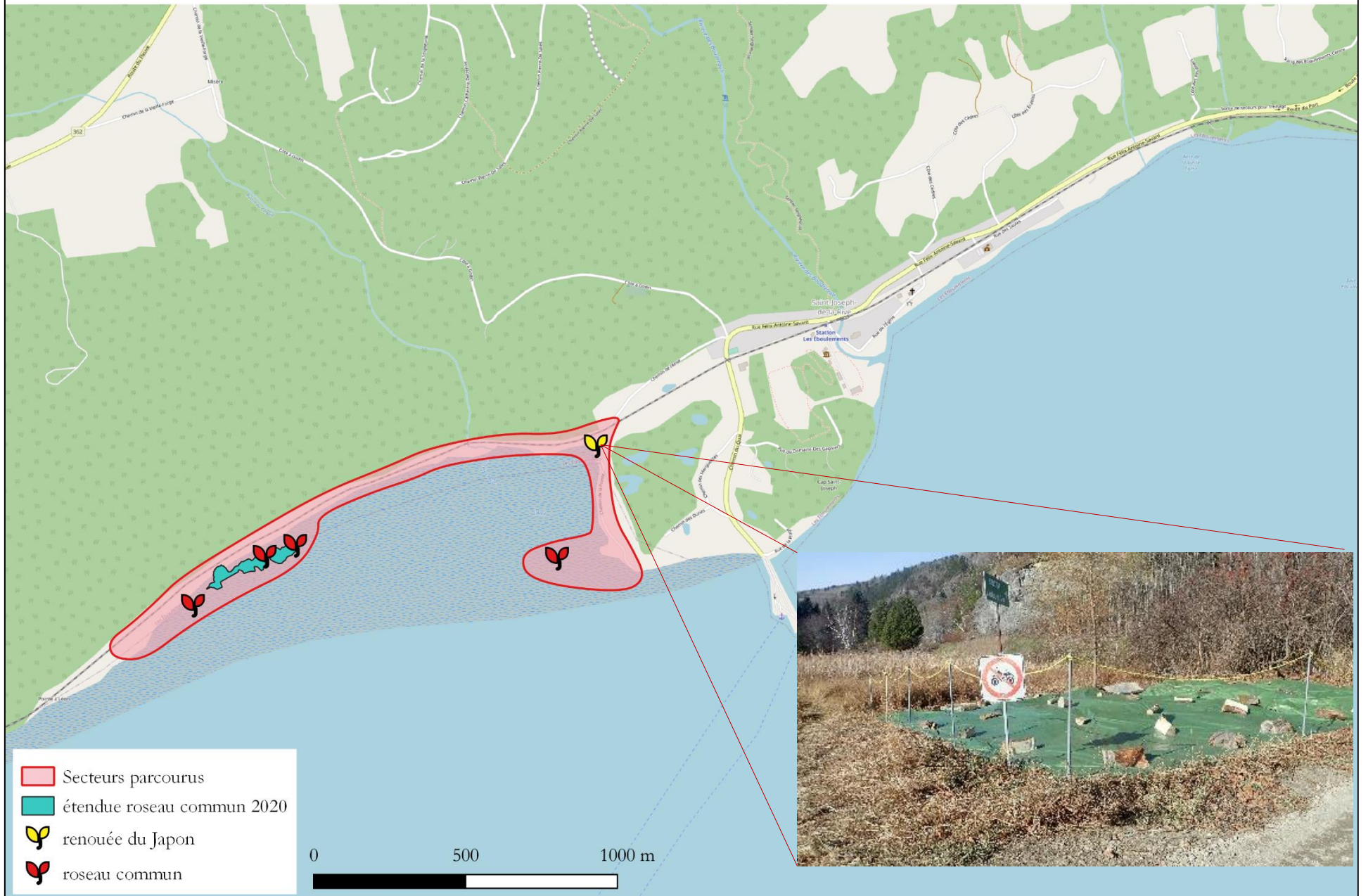
Tout d'abord, le suivi pour Saint-Joseph-de-la-Rive s'est uniquement effectué dans le marais à l'ouest du quai. La raison est que la portion à l'est de la municipalité est presque entièrement privée et qu'elle est totalement envahie par le roseau commun. Il serait irréaliste de pouvoir éradiquer totalement cette plante dans ce secteur. Il faudrait un gros effort collectif des citoyens et des techniques exécutées à la perfection pour en venir à bout. Il est probable que cet envahissement soit directement relié à la présence de la voie ferrée qui est peut-être un vecteur de propagation pour la plante.

De l'autre côté, à l'ouest, la situation est bien différente. Le roseau est moins présent et la situation ne semble pas trop s'aggraver d'année en année. Il y a tout de même une progression de la plante à ne pas prendre à la légère. Pour la grosse colonie à l'ouest, nos travaux démontrent que la superficie couverte en 2019 était de 9060,88 m². En 2020, la même colonie couvre maintenant 10 772,76 m². C'est donc une augmentation de 1 711,88 m² (+18,9%). Il est important de considérer une marge d'erreur due à la précision du GPS. Nous estimons la marge d'erreur à $\pm 5\%$. Malgré la progression, les mesures d'intervention demeurent très limitées dans ce secteur. Le seul accès étant la voie ferrée et le terrain est un marais. Il serait donc difficile de venir excaver les plants avec de la machinerie. L'éradication manuelle est quant à elle inimaginable puisque la tâche serait monumentale. Une jeune colonie est aussi en train de se développer un peu plus au sud. Alors que l'année dernière, il n'y avait que quelques tiges, on peut désormais dire qu'il s'agit d'une colonie qui s'est densifiée et tout porte à croire qu'elle continuera à le faire.

Par ailleurs, lors de notre passage en 2019 et dans le rapport de Bélanger en 2017, il avait été souligné que l'accès au marais par le petit sentier au nord-est était colonisé par de la renouée du Japon. À notre grande surprise, la colonie a été extraite et bâchée cet été (voir Carte 2). Suite à quelques échanges, nous avons eu la confirmation que c'est un citoyen qui a effectué les travaux à ses frais. Nous ignorons ce qui est arrivé avec la matière végétale extraite, mais le résultat semble concluant pour le moment.

Il faudra effectuer un suivi avec le résident qui a effectué les travaux l'été prochain afin de savoir s'il compte laisser la bâche quelque temps et arracher les repousses. Nous entretenons une relation cordiale avec cette personne.

Zones recensées pour la municipalité de Saint-Joseph-de-la-Rive, novembre 2020



Carte 2

Cap-aux-Oies

Contrairement au sud et à l'ouest de l'Isle-aux-Coudres et de Petite-Rivière-Saint-François, qui sont très largement envahies par la renouée du Japon, le secteur de Cap-aux-Oies semble épargné par les plantes exotiques envahissantes. Notre visite n'a pas révélé la présence d'une quelconque plante de ce genre. Il est à noter que le secteur est soit constitué d'une portion plage avec un sable très grossier et énormément de roches, ou encore d'un enrochement pour le passage de la voie ferrée. Ensuite, on retrouve une falaise très abrupte avec seulement très peu de sols organiques. Toutes ces conditions font en sorte que l'établissement d'une plante, aussi invasive soit-elle, est très difficile et requiert une grande adaptation de celle-ci. C'est pourquoi nous considérons que le secteur n'est pas réellement à risque dans un futur rapproché. Le seul élément qui pourrait apporter un bémol à cette affirmation réside autour du fait que le passage du train pourrait agir comme un vecteur de transport des graines ou des rhizomes qui pourraient conduire à une repousse éventuelle. De plus, comme il n'y a pas énormément de construction de maison et de réaménagement de terrain dans ce secteur, les risques de propagation par contamination du sol demeurent très limités.

La Malbaie

L'embouchure de la rivière Malbaie est grandement artificialisée en raison de la construction de la route 362. Il était donc pratiquement inutile de parcourir le secteur à l'ouest de la rivière. Nous avons cependant parcouru le secteur à l'est et n'avons rien trouvé d'anormal. Le secteur du quai de Pointe-au-Pic a aussi été recensé sans aucune observation. Le constat est identique pour le quai de Cap-à-l'Aigle et les routes secondaires de Saint-Fidèle. Cette région ne semble donc pas problématique et rien dans le rapport de Bélanger (2017) ne laissait croire qu'il pouvait y avoir des plantes exotiques envahissantes dans ce secteur.

Par contre, dans le secteur de Port-au-Saumon, plus précisément en bordure de la rue Alain-Mailloux, une colonie de roseaux communs a été observée. Il s'agit de notre observation confirmée la plus à l'ouest pour ce recensement. Comme la superficie

n'est que d'environ 20 m², il serait bien de l'éradiquer rapidement avant qu'elle ne s'étende.

Saint-Siméon

Tout d'abord, pour Port-au-Persil, nous avons visité le secteur de l'ancien quai, la chapelle et le kiosque d'interprétation du parc marin Saguenay-Saint-Laurent. Aucune espèce n'a été recensée dans le secteur. Cependant, lors du passage de l'équipe pour un autre projet à l'été 2019, quelques plants d'impatiens glanduleuses avaient été observés. Nous n'avons pas retrouvé ces plants; ils ont peut-être été arrachés. Il se peut aussi que le temps de l'année n'ait pas permis l'identification en 2020. Ce serait donc à révérifier lors de la prochaine période estivale.

Ensuite, dans le secteur du quai pour la traverse de Saint-Siméon à Rivière-du-Loup, aucune espèce n'a été observée. Tout le domaine du camping municipal et de la plage semble épargné par une quelconque invasion. Cependant, en continuant un peu plus loin sur la route 138, nous avons marché sur le terrain de camping et le chemin d'accès menant au Camping Lévesque. C'est en bordure du chemin d'accès au site que nous avons observé ce qui semblait être des plants de berces du Caucase. Étant donné la condition des plantes, soit séchées et jaunies, nous n'avons pas pu valider que c'était bien des berces du Caucase. Selon la hauteur des plants, il serait étonnant qu'il s'agisse de berces laineuses. Nous n'avons cependant pas pu vérifier si des points rouges étaient apparents sur la tige et s'il y avait présence de poils ou non au revers des feuilles. Il faudra donc revisiter le site et entrer en contact avec les propriétaires du terrain de camping pour s'assurer qu'il ne s'agit pas de berces du Caucase.

Finalement, aucune observation n'a été faite pour le chemin menant à Baie-des-Rochers. Au bout du chemin, il y a une mise à l'eau pour les embarcations nautiques. Il serait intéressant dans un futur rapproché de voir s'il y a une présence de certaines espèces aquatiques envahissantes qui pourraient être liées à un transport des embarcations d'un plan d'eau à l'autre.

Baie-Sainte-Catherine

Pour conclure cette tournée de novembre 2020 pour Charlevoix et Charlevoix-Est, nous nous sommes rendus jusqu'à Baie-Sainte-Catherine. Parmi les cinq sites visités, rien n'est à signaler. Même en bordure de la route 138, à aucun moment nous n'avons observé de roseau commun ou de renouée du Japon. Un travail plus approfondi dans un horizon de 5 à 10 ans serait à prévoir afin de déterminer s'il n'y a pas une invasion graduelle qui pourrait progresser vers le nord avec les conditions du climat qui change et l'augmentation du trafic automobile.